

pèse lourdement sur le pays, vu que nous avons à importer tous les fruits, verts ou en conserves, que nous consommons. A venir jusqu'à il y a un an, le droit sur les conserves de légumes était de 20 pour 100. *ad valorem*; sur les conserves de fruits, de 2 cents par livre. On ne trouvait pas ce droit suffisant, et les fabricants s'adressèrent au gouvernement et firent modifier les droits de manière à rendre les autres manufacturiers malades d'envie. On ne tient pas compte de la qualité, et le droit sur les articles inférieurs est plus élevé que sur les bons articles. Voici le tarif :

Conserves de pommes, 3 cents par lb	58	pour	100.
“ groseilles, 3 “ “	60	“	“
“ poires, 3 “ “	62½	“	“
“ fraises, 3 “ “	84	“	“
“ pêches, 3 “ “	74 à 105	“	“

CONSERVES DE LÉGUMES.

Tomates, 2 cents par lb	78	pour	100.
Blé-d'inde, 2 “ “	80	“	“
Pois 2 “ “	87	“	“

Et le poids des boîtes doit toujours être inclus; marmelade, 5 cts. par lb., ou 60 pour 100.

Je crois avoir démontré que le Manitoba souffre considérablement de cette protection élevée, et j'espérais que l'honorable ministre des finances jugerait à propos d'établir un tarif spécial, afin de soulager les habitants de cette contrée d'une partie de leurs charges. On a fait beaucoup de comparaisons ici entre les articles fabriqués aux Etats-Unis et ceux fabriqués aux Canada.

Je ne veux pas déprécier les manufactures canadiennes, mais je crois qu'en conséquence de cette protection plus élevée, les fabricants canadiens produisent un article inférieur à celui qu'ils fabriqueraient s'ils avaient de la concurrence de l'étranger. Un honorable membre de cette Chambre, qui représente une division de la Colombie-Anglaise, m'a dit l'autre jour que même un Chinois de la Colombie-Anglaise, qui ne saurait ni lire ni écrire, choisirait des articles de fabrication américaine, même à un prix plus élevé, de préférence à ceux fabriqués au Canada.

Un article que les Chinois emploient dans cette province, ce sont de longues boîtes de caoutchouc, et il m'a dit qu'un chinois paierait \$10 pour des boîtes américaines, lorsqu'il ne donnerait pas \$8 pour le même article fabriqué au Canada; et il a ajouté qu'il en était ainsi au sujet des pelles. Bien qu'il soit bon, à mon avis, d'établir nos industries manufacturières, je ne crois pas qu'elles devraient être protégées au point de forcer les canadiens à acheter des articles de qualité inférieure. Je crois qu'un tarif de revenu raisonnable devrait suffire, et j'espère qu'avant longtemps la protection élevée qui est actuellement en vigueur sera remplacée par un semblable tarif, car le Nord-Ouest se réjouira le jour où le tarif sera réduit.

L'honorable député de Hastings-Est a dit que les machines qui se vendaient autrefois \$100, se vendent aujourd'hui \$20 moins cher; et il a déclaré que ces machines pèsent 300 livres de moins. Je ne vois pas pourquoi une machine qui pèse 300 livres de moins qu'autrefois, ne serait pas fabriquée à meilleur marché qu'auparavant. Je crois que nous devrions aujourd'hui fabriquer les marchandises à meilleur marché que nous le faisons il y a cinq ou dix ans. Il n'y a pas de raison pour qu'une machine qui se vendait \$100 il y a dix ans ne se vende pas aujourd'hui \$75, et je ne crois pas que ce soit une juste comparaison de mettre en contraste les prix que rapportaient la vente des machines dans Ontario avant l'établissement de ce tarif élevé, avec les prix auxquels se vendent aujourd'hui ces machines, parce que, comme le savent tous ceux qui s'entendent dans la fabrication de ces instruments aratoires, il y a plus de profit à vendre ces machines \$75 aujourd'hui, qu'il n'y en avait il y a dix ans, lorsqu'on les vendait \$100.

M. TEMPLE: J'aimerais à dire quelques mots touchant la politique nationale, mais avant d'entamer ce sujet, je sens qu'il est de mon devoir de payer un tribut mérité à la mémoire de mon prédécesseur, qui a siégé dans cette Chambre pendant plusieurs années. M. John Pickard, un homme qui était, je crois, beaucoup respecté par les

M. WATSON

deux partis de cette Chambre, et qui était aimé et respecté par son pays et par le comté qu'il avait l'honneur de représenter, et dont j'ai aujourd'hui l'honneur d'être le représentant. Ce monsieur se présenta en 1882, lorsque la politique nationale constituait la principale question, et il fut élu par une majorité de 917 sur son adversaire, l'honorable M. John Fraser. Il mourut au grand regret de tous, et, le 29 janvier 1884, je posai ma candidature dans ce comté, puis, comme la Chambre le sait, j'obtins la majorité de M. Pickard, et j'eus en outre 178 voix de plus que mon adversaire, ce qui fit une différence de plus de 1,100 voix en faveur du gouvernement, et ceci eut lieu sous l'opération de la politique nationale. Je ne mentionne ceci que pour signaler le développement de l'opinion publique dans notre partie du pays, et la différence entre ce qu'est aujourd'hui cette opinion et ce qu'elle était lors de l'établissement de la politique nationale.

On a tant parlé depuis trois ou quatre mois des impôts sous l'opération de la politique nationale, que depuis ce bruit retentit continuellement à mes oreilles; mais, autant que je puis le voir, nous n'en entendons rien dire dans notre partie du pays, excepté par les politiciens, pendant les élections. Toute la clameur semble venir d'Ontario et de l'Ouest. On affirme de tous côtés que cette politique signifie ruine et désolation du pays, et rien autre chose. Mais, pour ce qui est de mon comté, il n'a jamais été dans une condition plus prospère qu'aujourd'hui. C'est là mon expérience, et c'est celle du public, car autrement je ne serais pas ici aujourd'hui.

Un des citoyens les plus riches que nous ayons dans le comté, et qui m'a fait de l'opposition lors de mon élection, est actuellement à construire une des plus grandes fabriques de coton qu'il y ait dans le pays. En présence de ce fait, il est impossible de croire qu'il était tout à fait convaincu des opinions qu'il prétendait professer, car autrement il ne se serait pas mis à construire cette manufacture. Quelques jours avant mon départ de chez moi, j'ai eu une conversation avec ce monsieur, et comme nous parlions de la question des cotonnades, que l'on a tant discutées depuis quelques jours, je lui ai dit: Les Américains exportent actuellement du coton à Montréal; il encombre le marché, et vendent moins cher que nos fabricants, et je lui ai demandé ce qu'il allait faire. Il m'a répondu qu'il ne voyait pas d'autre ressource que l'imposition par le gouvernement d'un droit plus élevé. Cependant, ce monsieur a les mêmes opinions que les honorables députés de la gauche.

On a beaucoup parlé des instruments aratoires, mais nous avons à Frédéricton une manufacture de faucheuses et de moissonneuses, et de toutes sortes d'instruments aratoires, et les propriétaires de cette manufacture ont considérablement augmenté leurs opérations depuis l'établissement de la politique nationale. Bien qu'ils eussent un commerce immense auparavant, cependant, depuis cette époque ils ont plus que doublé la force productive de leur établissement, et malgré cela ils ne peuvent répondre à la demande. Un de ces messieurs est aujourd'hui membre de la législature provinciale, et c'est lui qui, dans un discours prononcé contre moi durant la campagne électorale, a dit que l'arbre qui devait servir à fabriquer un siège pour un tory à la Chambre des communes n'avait pas encore poussé. Avant cela j'ignorais que je fusse un tory.

Nous avons un autre établissement, dont le chef est un bon conservateur; et je puis dire à ce sujet qu'une chose m'a frappé depuis que je suis ici, c'est que les honorables députés de la gauche, à en juger par leur abattement et leurs idées de découragement, doivent avoir une mauvaise cause. Je ne puis attribuer à une autre raison leur abattement et leur tristesse.

L'honorable monsieur auquel je fais allusion possède un établissement dans la province de Sainte-Marie, en face de Frédéricton, où il fabrique des attelles et d'autres articles pour le commerce du bois; et l'année dernière il a plus que dou-